

**MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE,
DE L'EMPLOI DES JEUNES ET DU SERVICE CIVIQUE**

**Bureau de Coordination des Programmes Emploi
(BCP-Emploi)**

**Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences
(PEJEDEC)**



**Financement Banque Mondiale
Crédit IDA 5608-CI**

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS POUR LA SELECTION DE PRESTATAIRES
QUALIFIES EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU VOLET APPUI A LA CREATION
D'ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS (AGR) ET DE MICRO ET PETITES
ENTREPRISES (MPE) AU PROFIT DES JEUNES DANS LES REGIONS
PARTENAIRES D'EXECUTION DU PEJEDEC**

I – CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de Côte d'Ivoire a obtenu un financement additionnel de 50 millions de dollars américains octroyé par l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer la mise en œuvre du Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (PEJEDEC). Ce projet vise à améliorer l'accès à l'emploi et le développement des compétences professionnelles des jeunes hommes et femmes âgés de 18 à 35 ans, diplômés ou non et en situation de sans emploi ou sous-emploi.

Dans le cadre de la Composante 2 du Projet, il est prévu un volet d'appui à la création d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) et de Micro et Petites Entreprises (MPE) dans les Régions/Districts partenaire du PEJEDEC avec pour objectif de favoriser l'entrepreneuriat en milieu rural. A cet effet, le BCP-Emploi a conclu des Conventions de Partenariat avec dix (10) Régions/Districts pour leur confier le pilotage, la coordination et le suivi opérationnel des activités sur leur territoire respectif.

Ainsi, conformément aux dispositions de ces conventions, **le BCP-Emploi envisage de recruter pour le compte de chaque Région/District partenaire du PEJEDEC, un prestataire qualifié pour la mise en œuvre du Volet Appui à la création d'AGR/MPE au profit des jeunes dans chacune de ces collectivités territoriales.**

Le présent avis a donc pour objet de sélectionner un prestataire qualifié par Région en vue l'exécution de cette mission.

II – OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif global de la mission est d'apporter un appui technique à la Région partenaire pour le développement des compétences des bénéficiaires en matière de création et de gestion d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) et de Micro et Petites Entreprises (MPE).

De façon spécifique, la mission du prestataire consistera à :

- Mettre en place un dispositif d'encadrement et d'appui au financement des AGR ;
- Accompagner 240 jeunes, âgés de 18 à 35 ans, à la maîtrise des techniques de création et de gestion de leurs projets d'AGR/MPE (au moins 40% de femmes) dont 144 bénéficieront de financement ;
- Accompagner 40 jeunes, âgés de 18 à 35 ans, à la formalisation de leurs Micro et Petites Entreprises (MPE) (au moins 40% de femmes) dont 24 bénéficieront de financement.

III – CONTENU DE LA MISSION ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Le contenu de la mission et les modalités de mise en œuvre seront variables en fonction des sous-projets.

Pour les AGR, le prestataire sera en charge des tâches suivantes :

- la mise en place du dispositif d'encadrement des AGR ;
- l'information, communication et mobilisation sociale ;
- l'étude de marchés et des opportunités économiques ;
- l'appui au développement de partenariat des institutions financières ;
- la présélection et sélection des bénéficiaires ;
- la formation et l'appui à l'élaboration des plans d'affaires des bénéficiaires ;
- l'appui à l'approbation des plans d'affaires ;
- le suivi du financement des projets et remboursement des fonds ;
- le suivi encadrement pour les phases d'installation et post-installation ;
- le suivi-évaluation de la mise en œuvre du programme.

Pour les micro-entreprises, le prestataire sera en charge des tâches suivantes :

- la mise en place du dispositif d'encadrement des micro-entrepreneurs ;
- l'information, communication et mobilisation sociale ;
- l'étude de marchés et des opportunités d'affaires ;
- l'appui au développement de partenariat avec les institutions financières, des collectivités locales, des chambres consulaires et le secteur privé (gouvernance multi acteurs) ;
- la présélection et sélection des bénéficiaires ;
- la formation et l'appui à l'élaboration des plans d'affaires des bénéficiaires ;
- l'appui à l'approbation des plans d'affaires ;
- le suivi du financement des projets et remboursement des fonds ;
- la mise en place de réseaux de micro entrepreneurs ;
- la mise en relation avec les maîtres artisans pour l'appui technique ;
- le suivi encadrement pour les phases d'installation et post installation ;
- le suivi-évaluation de la mise en œuvre du programme.

IV – DUREE DE LA MISSION ET NOMBRE DE BENEFICIAIRES

- **Pour les AGR :** le sous-projet ciblera 240 jeunes résidents, entre 18 et 35 ans, déscolarisés ou non scolarisés, sans emploi ou en situation de vulnérabilité dont 144 bénéficieront de financement. **La durée de l'intervention pour la formation et l'accompagnement aux techniques de création et de gestion d'AGR ne dépassera pas 18 mois.**
- **Pour les micro-entreprises :** le sous-projet ciblera 40 jeunes résidents, de 18 à 35 ans, diplômés avec une qualification au métier ou un niveau équivalent au moins BEPC. Ces jeunes seront informés et sensibilisés à l'auto-emploi par la mise en place de micro entreprises dans les filières agropastorales et dans les domaines du BTP, de la mécanique. 24 jeunes bénéficieront de financement. **La durée de l'intervention pour ce sous-projet ne dépassera 20 mois.**

V – RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de la mission sont :

- Un dispositif d'encadrement et d'appui au financement des AGR/MPE est mis en place au niveau de la Région ;
- 240 jeunes, âgés de 18 à 35 ans, sont formés et accompagnés aux techniques de création et de gestion de leurs projets d'AGR/MPE dont 144 bénéficiaires de financement ;
- 40 jeunes, âgés de 18 à 35 ans, sont formés et accompagnés aux techniques de création, de formalisation et de gestion de leurs micro-entreprises dont 24 bénéficiaires de financement.

VI – ZONES D'INTERVENTION

N°	REGIONS/DISTRICTS
1	Région de l'Agnéby-Tiassa
2	Région de de La Mé
3	Région du Moronou
4	Région du Bélier
5	District de Yamoussoukro
6	Région du Haut-Sassandra
7	Région du Gboklè
8	Région de San-Pedro
9	Région de la Bagoué
10	Région du Kabadougou

Les candidats peuvent postuler pour une ou plusieurs zones d'intervention. En cas de soumission à plusieurs zones d'intervention, le soumissionnaire devra soumettre un dossier par zone d'intervention avec un personnel-clé spécifique/distinct par zone d'intervention.

VII – PROFIL DU PRESTATAIRE

Le prestataire devra être une structure légalement constituée (joindre l'acte de création de la structure) répondant au profil suivant :

- **Expérience du prestataire:** Justifier d'une expérience et de compétences dans l'accompagnement à la création et à la gestion d'AGR et de micro-entreprises : Avoir conduit, à cet effet, au moins trois (3) missions dans l'accompagnement à la création

et à la gestion d'AGR et de micro-entreprises. **Le soumissionnaire devra fournir les attestations de bonne exécution des missions réalisées.** Une expérience dans la pratique des chaînes de valeurs serait un atout.

- **Personnel-clé du prestataire :** Le prestataire devra disposer d'un personnel-clé comprenant au minimum :
 - **Un Coordonnateur, Chef de mission,** niveau BAC+4 minimum possédant au moins trois (3) années d'expérience professionnelle dans la coordination et la gestion de projets similaires ;
 - **Trois (3) animateurs Encadreurs pour les AGR,** niveau minimum BAC+3 dans les domaines de l'économie, de la gestion des projets, du Marketing ou des Techniques agricoles, avec trois (3) années d'expérience professionnelle dans la formation et l'encadrement des bénéficiaires des AGR ;
 - **Deux (2) animateurs Encadreurs pour les MPE,** niveau minimum BAC+3 dans les domaines de l'économie, de la gestion des projets, du Marketing, avec trois (3) années d'expérience professionnelle dans la formation et l'encadrement des bénéficiaires des MPE ;
 - **Un Spécialiste du suivi-évaluation,** niveau BAC+3 possédant au minimum deux (2) années d'expérience professionnelle dans le suivi des bénéficiaires et leur profilage.

Le prestataire devra fournir le CV détaillé de chaque personnel proposé, rédigé en français, accompagné d'une copie légalisée (datant de moins de 6 mois) du diplôme requis et des attestations de travail. Le CV doit être rédigé en français et signé conjointement par l'intéressé et la structure soumissionnaire.

En cas de soumission à plusieurs zones d'intervention, le prestataire devra disposer d'un personnel-clé spécifique/distinct par Région répondant aux exigences de diplôme et d'expérience ci-dessus.

Les critères de sélection porteront essentiellement sur l'expérience du prestataire et sur les compétences/qualifications du personnel-clé (diplôme et expérience). L'évaluation sera effectuée par zone d'intervention (Région) et un prestataire sera sélectionné par Région. Les prestataires disposant de l'expérience et des compétences requises en rapport avec la mission seront évalués et comparés et le prestataire le plus qualifié et expérimenté sera sélectionné.

Un prestataire pourra être sélectionné pour une ou plusieurs Régions s'il est jugé le plus qualifié et expérimenté pour les régions auxquels il a soumissionné et sur la base d'un personnel-clé spécifique proposé par région.

VIII – CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS DE MANIFESTATION D'INTERETS

Les candidats éligibles et intéressés sont invités à soumettre **un dossier de manifestation d'intérêts par zone d'intervention (Région)** comportant les informations pertinentes indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter la mission : **présentation de la structure et de ses références/expériences détaillées concernant l'exécution de missions similaires en Côte d'Ivoire et/ou à l'étranger, attestations de bonne exécution des missions réalisées, CV détaillé de chaque personnel proposé et signé conjointement par l'intéressé et la structure soumissionnaire, copie légalisée (datant de moins de 6 mois) du diplôme, attestation de travail du personnel, etc.).**

Pour chaque mission similaire réalisée, le soumissionnaire devra fournir les informations sur :

- la description de la mission et les prestations exécutées ;
- le personnel de la mission et le dispositif d'encadrement propose;
- les références du commanditaire de la mission (Client) ;
- le montant du contrat ;
- le nombre de promoteurs/bénéficiaires formés ;
- le nombre de promoteurs installés et ayant bénéficié d'un accompagnement ;
- les secteurs d'activités concernés ;
- les zones d'intervention etc...

Les manifestations d'intérêts doivent être rédigées en français et adressées au **Coordonnateur du BCP-Emploi au plus tard le Vendredi 22 septembre 2017 à 10 heures**, sous pli fermé, en cinq (5) exemplaires (1 original + 5 copies) portant la suscription : « **Manifestation d'intérêt pour la sélection de prestataires qualifiés en vue de la mise en œuvre du volet AGR/MPE du PEJEDEC dans la Région** » (*précisez la zone d'intervention*) et déposées à l'adresse géographique indiquée ci-après :

Secrétariat du Bureau de Coordination des Programmes Emploi (BCP-Emploi)

Abidjan – Cocody II Plateaux, derrière le restaurant BMW,

06 BP 2281 Abidjan 06, Rue K35, Villa 412

Tél : 22 411 184

Les dossiers de manifestations d'intérêts reçus feront l'objet d'un enregistrement sur la fiche de réception ouverte à cet effet au Secrétariat du BCP-Emploi. L'ouverture des plis aura lieu le Vendredi 22 septembre 2017 à 10 heures 15 minutes à la salle de réunion du BCP-Emploi sise à l'adresse susvisée en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

Les candidats qui souhaiteraient obtenir des renseignements peuvent s'adresser à la Cellule de Passation des Marchés du BCP-Emploi, à l'adresse susvisée, les jours ouvrables de 9h à 12h et de 15h 17h.

Le Coordonnateur du BCP-Emploi

Adama BAMBA